



UN MILITANT DE MONTRÉAL REÇOIT LE PRIX NATIONAL EN SANTÉ-SÉCURITÉ



Le confrère Pierre Raby, de la section locale 1983 du SFCP, Société de transport de Montréal, a remporté le Prix national en santé-sécurité de 2009. Paul Moist, président national, et Claude Généreux, secrétaire-trésorier national, lui ont remis le prix au congrès national à Montréal. Le confrère Raby a été choisi pour les efforts infatigables qu'il déploie en faveur de la sécurité des chauffeurs d'autobus et des opérateurs de métro.

Pierre Raby est chauffeur d'autobus depuis 1976 et il s'occupe de santé et de sécurité depuis 1995. Expert reconnu

dans ce domaine par tous les intervenants en transport urbain, le confrère Raby a convaincu son employeur de financer des études ergonomiques, il a fait pression pour que soient installées des caméras de sécurité à bord des autobus et il a collaboré avec des fabricants d'autobus à la conception des véhicules pour les rendre plus sûrs. Voici quelques-unes de ses réalisations :

- ▶ Il a travaillé avec le comité de santé-sécurité du travail du SFCP-Québec.
- ▶ Il a été représentant du secteur des transports à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires municipales.
- ▶ Il a mis en œuvre de nombreuses études ergonomiques et projets sur la sécurité par l'entremise de son comité mixte en santé-sécurité du travail.
- ▶ Il a été choisi par la Société de transport de Montréal pour se rendre à Paris, en France, afin d'y étudier diverses percées en sécurité dans l'industrie du transport, dont les taxis et les autobus anti-attaque.
- ▶ Il a fait du lobbying auprès du gouvernement pour que les chauffeurs d'autobus soient protégés en vertu du *Code criminel* du Canada.

DE RETOUR

Il y a un certain temps déjà que notre dernier bulletin de nouvelles a été publié et il s'est passé bien des choses depuis. La 10^e Conférence nationale sur la santé et la sécurité a eu lieu à Saint John's, Terre-Neuve, le 24^e congrès national s'est déroulé à Montréal et la pandémie d'influenza a balayé le monde. Nous sommes de retour et vous pourrez désormais vous attendre à un bulletin à chaque trimestre.



Nous tenons à féliciter le confrère Raby pour son prix et nous saluons les autres qui ont été mis en nomination pour leur travail exceptionnel en santé-sécurité : la consœur France Pelletier, section locale 4091 du SFCP; le confrère Gary Orsten, section locale 38 du SFCP; et la consœur Judy MacDonald-Power, section locale 3986 du SFCP. Nous sommes fiers de vous!

RÉSOLUTIONS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ ADOPTÉES AU CONGRÈS

Les délégués au congrès national ont adopté trois grandes résolutions relatives à la santé et à la sécurité.

La première, la résolution n° 185, demandait au SCFP national d'offrir une formation en santé-sécurité aux membres des exécutifs des sections locales. Son adoption montre l'importance qu'accorde la direction du SCFP à la santé et à la sécurité à tous les niveaux du syndicat.

La deuxième, la résolution n° 195, demandait au SCFP national de faire pression sur les autorités politiques afin que soit modifié le *Code criminel* de manière à protéger les chauffeurs d'autobus, les opérateurs de métro, les agents de bord et les ambulanciers paramédicaux contre la violence au travail. Ces travailleuses et ces travailleurs publics jouiraient ainsi de la même protection que celle qui est accordée aux agents de police lorsqu'ils sont agressés dans le cadre de leur travail. La résolution a été adoptée d'abord et avant tout en réponse à la hausse des incidents d'agression au travail subis par les membres du SCFP dans le secteur des transports publics.

Pendant le débat qui a eu lieu dans la salle du congrès, le confrère Claude Benoît, de la section locale 1983 du SCFP, a livré une interven-

tion passionnée, soulignant ce qui suit : « Depuis dix ans, le syndicat travaille à améliorer la sécurité à bord des autobus et du métro. Quelques 160 agressions ont lieu chaque année contre les femmes et les hom-

Quelque 160 agressions ont lieu chaque année contre les femmes et les hommes qui travaillent dans le réseau de transport public de Montréal. Cette situation est inacceptable.

mes qui travaillent dans le réseau de transport public de Montréal. Cette situation est inacceptable. »

De telles agressions ont des effets dévastateurs sur la santé des victimes, de même que sur celle de leurs collègues de travail. Tout comme les agents de police, les membres du SCFP qui travaillent dans le secteur des transports publics fournissent un service public essentiel à la population et doivent être protégés contre toutes les formes d'agression au travail.

En ce qui a trait à l'une des plus importantes pandémies de l'histoire récente, la résolution n° 277 a été adoptée pour « coordonner un plan stratégique qui sensibilisera à la né-

cessité d'une planification locale en prévision de la pandémie ». Depuis le congrès, le SCFP a joué un rôle très proactif et a élaboré un plan pour la pandémie tout en aidant les sections locales à préparer leur propre plan.

Pour qu'un plan en cas de pandémie soit efficace, les gouvernements et les employeurs doivent veiller à ce que les membres du SCFP aient accès non seulement à l'information, à l'éducation et à l'équipement de protection voulus, mais aussi à des protocoles clairs. La résolution mentionnait également le fait que de nombreux comités mixtes de santé et de sécurité n'ont pas mis au point de plan d'urgence au cas où la grippe H1N1 sévirait à leur lieu de travail. « Cette pandémie est à nos portes et nous frappera à plus ou moins brève échéance, a affirmé Becky Jacobson, Hospital Employees Union (HEU) de la C.-B. Nos membres seront les premiers touchés et les premiers à tomber. »

Les membres doivent être au courant que le droit de refuser de faire un travail dangereux doit prévaloir lorsqu'il n'y a pas de direction, de protocole, d'éducation et d'équipement de protection personnel en nombre suffisant. On peut en savoir plus sur la grippe H1N1 à scfp.ca.

COMITÉ NATIONAL SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Rex Hillier
(Co-président)
Terre-Neuve et Labrador

Kathy Dauphney
Nouvelle-Écosse

Betty Pryor
Île-du-Prince-Édouard

Minerva Porelle
Nouveau-Brunswick

Nancy Nolet
Québec

Don Postar
Ontario

Peter Falconer
Section locale 1000
Ontario

Nettie Goertzen
Manitoba

Dolores Douglas
(Co-présidente)
Saskatchewan

Lisa Byard
Alberta

Mike Jackson
Colombie-Britannique

Becky Jacobson
HEU
Colombie-Britannique

Julianne Vondrejs
Division aérienne

Dennis Mol
Agent de liaison du CEN

FORUM DU CONGRÈS : LES LEÇONS DU SRAS S'APPLIQUENT À LA GRIPPE H1N1



Un forum sur la santé et la sécurité auquel ont assisté beaucoup de membres a permis d'examiner les leçons tirées de l'épidémie du Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) de 2003 pour faire des comparaisons directes dans le cadre de la planification de la prévention de la grippe H1N1. Des lacunes de la lutte au SRAS est sortie l'idée d'un quatrième droit en santé-sécurité. En effet, aux droits de participer, de savoir et de refuser de faire un travail dangereux, on devrait ajouter le **droit au principe de précaution**.

Élaborée il y a plus de 10 ans, l'idée qui sous-tend ce nouveau droit a été décrite avec compétence par le juge Campbell dans les termes suivants : « *Le but, ce n'est pas la science, mais la sécurité ... Lorsqu'il est question de la sécurité des travailleuses et des travailleurs dans les hôpitaux, nous devons être mus par le principe de précaution voulant que la mise en œuvre de mesures raisonnables pour réduire*

les risques ne doit pas attendre la certitude scientifique ... Jusqu'à ce que le principe de précaution soit pleinement reconnu, obligatoire et appliqué dans les hôpitaux ontariens, les travailleuses et les travailleurs seront à risque. »

Si l'on applique ce principe à l'actuelle grippe H1N1, les membres des syndicats ne devraient pas attendre de savoir si leurs patients sont atteints de la H1N1. Nous devons présumer qu'ils sont infectés et prendre toutes les mesures possibles pour réduire la transmission à nous-mêmes, aux membres de notre famille et à la population en général. Désormais, il nous revient, comme membres d'un syndicat, de négocier des clauses relatives au principe de précaution et d'autres protections dans nos conventions collectives. En même temps, nous devons faire du lobbying en faveur de l'application d'un modèle de précaution dans une nouvelle loi sur la santé et la sécurité du travail.

UNE ORIENTATION STRATÉGIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Adopté par les délégués au congrès national à Montréal, le document d'orientation stratégique, *Passer à l'action*, a réaffirmé que la santé et la sécurité font partie intégrante du travail de notre syndicat.

Le document d'orientation stratégique vise à accroître l'engagement de notre syndicat :

- ▶ en offrant aux membres du SCFP des outils et des ressources de promotion du militantisme;
- ▶ en poursuivant la recherche, l'éducation et la communication avec les membres sur les dangers actuels et émergents en matière de santé et de sécurité;
- ▶ en négociant des clauses relatives à la santé et à la sécurité dans nos conventions collectives, conformément à notre plan de défense de la libre négociation collective;
- ▶ en offrant aux membres une formation en santé-sécurité à toutes les instances du syndicat;
- ▶ en favorisant le militantisme en santé-sécurité pour protéger la vie des membres du SCFP;
- ▶ en veillant à inclure, dans le cadre de « l'Année des délégués syndicaux », des modules de formation en santé-sécurité pour les délégués.

On peut télécharger le document d'orientation stratégique *Passer à l'action* à : <http://scfp.ca/updir/Passer-a-l-action-adoptee-orientation-strategique-2009-2011.pdf> ou en cherchant *Orientations stratégiques 2009* accueil de scfp.ca.

JOUR DE DEUIL : LA LUTTE CONTINUE

En 1984, le Comité national de santé et de sécurité du SCFP recommandait la création d'une journée consacrée à la mémoire des travailleuses et des travailleurs blessés ou tués au travail. Le 28 avril dernier marquait le 25^e anniversaire de ce jour où tous les syndicats canadiens affiliés au Congrès du travail du Canada (CTC) ont commémoré ensemble celles et ceux qui ont fait le sacrifice ultime en essayant tout simplement de gagner leur vie et celle de leurs familles.

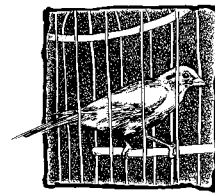
Au cours de ces 25 années, 122 membres du SCFP ont perdu la vie au travail. Dans le dernier numéro du bulletin *Mise à jour sur la santé et la sécurité*, le *Mur des honneurs* a été dévoilé au bureau national. Ce mur sert de monument commémoratif pour tous les membres du SCFP qui ont perdu la vie au travail. Malheureusement, depuis le dernier numéro du bulletin, sept autres membres du SCFP sont morts au travail :

- ▶ Oliver Patrick (Ollie) O'Rourke, section locale 7000 du SCFP, Delta, Colombie-Britannique
- ▶ Nicole De Lafontaine Demontigny, section locale 930 du SCFP, Verdun, Québec
- ▶ Martin McEwen, section locale 407 du SCFP, Vancouver, Colombie-Britannique
- ▶ Clifford Payne, section locale 3148 du SCFP, Corner Brook, Terre-Neuve-et-Labrador
- ▶ James Robert « Jamie » Vecchio, section locale 3 du SCFP, Sault Ste. Marie, Ontario
- ▶ Sheldon Miller, section locale 189 du SCFP, Medicine Hat, Alberta
- ▶ Jacques Tremblay, section locale 1500 du SCFP, Montréal, Québec
- ▶ James Best, section locale 416 du SCFP, Toronto, ON
- ▶ Pierre Leclerc, section locale 301 du SCFP, Pierrefonds, QC



Pour le Jour de deuil de l'année dernière, des cérémonies ont été organisées partout au pays. En Nouvelle-Écosse, le président national du SCFP, Paul Moist, avait déclaré ce qui suit : « Nous savons qu'un tort causé à l'un d'entre nous est un tort causé à nous tous. Nous exigeons l'application des lois en santé et en sécurité ... Nous dénonçons ceux qui font passer les profits avant la santé des travailleuses et des travailleurs et nous proclamons notre droit à des lieux de travail sans danger et au respect au travail. »

En avril 2010, il y aura 26 ans que le Jour de deuil a été créé. Pendant cette période, nos conventions collectives se sont améliorées et nous avons fait des gains législatifs importants partout au pays. Toutefois, des estimations conservatrices montrent que trois personnes sont tuées au travail chaque jour au Canada. Ces statistiques dérangeantes illustrent bien que, comme syndicat, nous devons rester vigilants en matière de santé et de sécurité.



Le bulletin *Mise à jour sur la santé et la sécurité* est publié quatre fois par année par le Service national de santé et de sécurité du SCFP. Y a-t-il des nouvelles sur la santé et la sécurité dans votre région, votre communauté ou votre section locale? Faites-nous les connaître et peut-être votre récit se retrouvera-t-il dans un futur numéro du bulletin. Pour en savoir plus, communiquez avec le :

Service de santé et de sécurité
1375, boul. St. Laurent
Ottawa, ON K1G 0Z7
Téléphone : 613-237-1590
Télec.: 613-237-5508
courriel : sante_secured@scfp.ca